

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 10

Artikel: La Suisse au 2e rang en Europe

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse au 2^e rang en Europe

42

Sans doute un effort a-t-il été entrepris pour construire des logements – beaucoup plus d'appartements de luxe que d'HLM du reste – mais malgré cet effort la France demeure au huitième rang des puissances européennes. C'est du moins ce qui résulte des travaux statistiques de la Commission des Nations Unies pour l'Europe dont les résultats ont été publiés en janvier dernier. Avec 8,4 logements construits pour 1000 habitants elle vient nettement après la Suède, qui continue de tenir le premier rang avec 12,5 logements achevés pour 1000 habitants, chiffre proche du record battu en 1959 par l'URSS (14°/°°).

Voici les précisions que fournissait alors «Le Monde»:

«... L'Allemagne fédérale, dont la cadence de construction a légèrement fléchi en 1965 (10 logements pour 1000 habitants au lieu de 10,7) perd la seconde place au profit de la Suisse (10,1), qui était quatrième l'année précédente. L'URSS en légère perte de vitesse (9,5 au lieu de 10,2), recule d'une place également et se retrouve en quatrième position.

» Les Pays-Bas, malgré un progrès sensible (9,4 logements pour 1000 habitants au lieu de 8,4), restent à la cinquième place. Mais l'Italie qui rétrograde en onzième position (avec un rythme de 7,5 pour 1000 habitants un an plus tôt),

cède la sixième place à l'Espagne, en progrès continu (9°/°° au lieu de 8,2). Le Danemark (8,5°/°°) nous précède encore, comme l'année précédente.

» Les 411 600 logements terminés par la France en 1965 (contre 368 000 un an plus tôt) lui valent la huitième place avec un taux de 8,4°/°°. Nous devançons donc désormais la Finlande (8°/°°) et la Norvège (7,5), qui nous précédaient jusqu'alors, ainsi que l'Italie, revenue à la onzième place. A titre de comparaison, le rythme de la construction aux Etats-Unis est de 7,9 logements pour 1000 habitants (contre 8,3 en 1964).

» D'une année sur l'autre le nombre des appartements terminés a augmenté de 31% en Irlande, 13,7% aux Pays-Bas, de 11,6% en France, de 11% en Suède, de 10,3% en Espagne et de 6,5% en Pologne. Dans certains pays le nombre d'habitations terminées en 1965 a diminué par rapport à 1964; en Italie de 14,4%, en Allemagne de l'Est de 11%, en Allemagne fédérale de 51% et en Bulgarie de 4,6%...».

Il est à noter qu'il s'agit là des chiffres de 1965, mais que pour 1966 les résultats paraissent devoir être équivalents. Avec ses 411 600 logements achevés, la France reste largement en deçà de ses possibilités.

Confort et taille des logements en France en novembre 1963

Dans une enquête intitulée: «Aspects du logement en France en 1963», le Centre de recherches et de documentation sur la consommation (Crédoc), organisme dépendant de l'Insee, fournit des éléments qui complètent de façon intéressante les données statistiques tirées de l'étude par l'Insee du patrimoine des logements d'après le recensement de 1962.

La proportion de logements disposant d'un minimum de confort s'est accrue sensiblement depuis 1955. L'amélioration est particulièrement nette dans les logements anciens: installation de l'eau courante, aménagement de W.-C. ou d'installations sanitaires lorsqu'il n'y avait que l'un de ces deux éléments de confort.

Le nombre moyen de pièces par logement diminue lorsque la taille des communes augmente.

D'autre part, la surface moyenne des maisons individuelles est supérieure à celle des immeubles collectifs, et la surface moyenne des logements diminue lorsque la taille de la famille augmente.

La différence de surface entre logements neufs et logements anciens est négligeable. D'une manière générale, dans les logements neufs, l'écart séparant les petits logements des grands est moins accusé que dans le patrimoine ancien.

Les catégories de logements

Les chiffres et éléments fournis dans l'article ci-contre concernent uniquement les résidences principales. En effet, l'Insee avait distingué au cours de son enquête plusieurs catégories de logements.

1. Les résidences principales ou logements habités de façon permanente par un ménage:

a) Logements ordinaires, conçus pour l'habitation d'une famille dans des conditions de vie normale.

b) Pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées.